



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 05-06-2025 /

Dossier complet le : 10-06-2025 /

N° d'enregistrement : 003530/KK P

1 Intitulé du projet

Reconstruction du college Paul Eluard sur la commune de Port-de-Bouc (13)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE

Raison sociale

Conseil Departemental des Bouches du Rhone

N° SIRET

22130001500247

Type de société (SA, SCI...)

Collectivites territoriales

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

VOSKARIDES

Prénom(s)

Alkis

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement., 39A, 41. Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs., 41A, 47. Premiers boisements et déboisements en vue de la reconversion de sols., 47A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

En accord avec la commune de Port-de-Bouc, le Conseil Departemental a decide de reconstruire le college Paul Eluard sur un nouveau site, a environ 1 km au nord du college actuel, dans le quartier des Hauts de Saint Jean. Ce projet fait partie du plan Charlemagne. Le projet consiste en la construction du college (inclus logements de fonction), l'amenagement d'un plateau sportif, d'un parking de 70 places pour le personnel dans l'enceinte du college. L'amenagement d'un parking visiteurs de 40 places et d'un bassin de retention en dehors de l'enceinte du college sont necessaires a la realisation de l'equipement.

4.2 Objectifs du projet

D'apres les prevision, la polulation de collegiens dans le bassin de Martigues Port de Bouc devrait atteindre 4870 eleves en 2025, soit une augmentation de 15% par rapport a 2015, alors que la capacite globale actuelle est de 4550 places, entrainant un deficit de pres de 200 places. Construit en 1974 le college Paul Eluard est juge vetuste avec de nombreux problemes : mauvaise isolation thermique, reseaux obsoletes, accessibilite PMR insuffisante et presence d'amiante. Les locaux ne sont plus adaptes aux exigences pedagogiques. Le projet de college se substitue a terme a l'actuel college Paul Eluard dans un secteur en voie d'urbanisation. A terme ce secteur sera desservi par le futur contournement de Port de Bouc. Le site choisi pour le college s'inscrit dans une zone identifiee pour retranscrire le developpement des amenagements prevus dans le Plan d'Amenagement d'Ensemble des Hauts de Saint Jean, approuve en 2002 et porte par la Metropole d'Aix Marseille Provence. Ce PAE a pour vocation principale le developpement d'habitats via la construction d'environ 1000 logements dont certains ont deja vu le jour. Ainsi une partie de la population sera concernee par la scolarisation d'au moins un de ses enfants

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La phase travaux du projet de construction du college, situe au sein d'une pinède et d'une enfrichée, comprend plusieurs étapes essentielles pour mener à bien l'opération. Elle débute par les travaux de défrichement visant à libérer l'espace nécessaire tout en veillant à préserver au maximum la végétation remarquable et les zones naturelles sensibles. Suit une phase de terrassements où le terrain est nivelé et préparé pour accueillir les différentes infrastructures. Les réseaux d'alimentation (eau, électricité, assainissements, télécommunications) sont ensuite posés pour garantir la viabilité du site et le raccordement aux infrastructures existantes.

Le gros œuvre qui inclut la construction des fondations, des murs et des planchers constitue la base solide du futur établissement. Le clos couvert, regroupant le gros œuvre, les menuiseries extérieures et les travaux d'étanchéité, permet de garantir l'enveloppe du bâtiment.

Les lots techniques comprenant les installations électriques, la plomberie et le chauffage viennent ensuite assurer les fonctionnalités essentielles. Enfin, le second œuvre qui inclut les finitions intérieures termine la construction en apportant les derniers aménagements nécessaires.

Enfin des aménagements extérieurs sont réalisés, notamment la création d'espaces verts, des cours, des parkings et des zones de circulation ainsi qu'un plateau sportif assurant une intégration harmonieuse du collège dans son environnement naturel.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

La phase exploitation du collège qui débute après la livraison des travaux, se concentre sur le fonctionnement opérationnel et la gestion quotidienne de l'établissement. Elle implique tout d'abord la mise en service des installations techniques, incluant les systèmes de chauffage, ventilation, éclairage et équipements numériques afin d'assurer le confort et la fonctionnalité des locaux.

Les activités pédagogiques et administratives sont ensuite lancées avec l'organisation des espaces éducatifs (salles de classe, laboratoires, CDI) et la mise en place des services annexes tels que la restauration scolaire et les espaces sportifs. Parallèlement, une gestion des ressources est mise en œuvre, incluant la planification énergétique, l'approvisionnement en fournitures et la gestion des flux (accueil des élèves, stationnement, circulation interne).

Enfin l'entretien régulier des espaces extérieurs et des bâtiments est assuré pour préserver la qualité des infrastructures. Cela comprend le nettoyage, l'entretien des espaces verts, la vérification des installations techniques ainsi que les réparations courantes. Cette phase vise à garantir la pérennité de l'établissement, le confort des usagers et le respect des normes en vigueur.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de Construire. Dossier de dérogation pour les espèces protégées avec compensation écologique associée. Dossier de défrichement. Dossier Natura 2000 (évaluation des incidences simplifiée)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Terrain d'assiette college	(16450, m2)
Surface utile espaces batis	(5371, m2)
Stationnement personnel	(70, places)
Stationnement visiteurs (hors enceinte college)	(40, places)
Bassin de retention (college + aménagements extérieurs)	(1603, m3)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : °E Lat. : °N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° Lat. : °

Point de d'arrivée : Long. : ° Lat. : °

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU communal de Port de Bouc (approuvé le 25 juin 2013). 2 zonages concernés : UC1 (quartiers d'habitat résidentiel dense) et UA (agglomération très dense ; centre ville)

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	La ZNIEFF la plus proche se situe a 1 km du projet (Etang de Lavalduc et d'Engernier FR930020178)
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	Port de Bouc
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	La commune de Port de Bouc est concernée par un arrêté relatif au classement sonore des autoroutes, routes nationales départementales et communales de la zone 5 du département 13. Le projet se situe à plus de 250 m de la RN568 principale source de bruit routier sur la commune.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Monument historique le plus proche : Fort Vauban à Martigues situé à 3,1 km
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Selon la campagne de délimitation sur critère flore habitants et pédologique réalisée dans le cadre des inventaires relatifs au dossier de dérogation aux espèces protégées, aucune zone humide n'est présente sur la zone d'étude au regard des 2 critères (pédologique et végétation)
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	La commune de Port de Bouc est couverte par 1 PPRN et 2 PPRT
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	PPRN approuvé par arrêté préfectoral le 8 février 2010. PPRT de Lavera prescrit le 20 août 2013 et celui du Service National Oleoducs Interallies prescrit le 13 décembre 2016
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Aucun site pollué au droit de la zone d'étude (bibliographie et études géotechniques). Absence de pollution selon le rapport pollution des sols réalisé en mars 2025
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Site inscrit le plus proche : Abords du champ de fouilles de Saint Blaise à Saint Mitre les Remparts situé à 2,5 km

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Site le plus proche : ZPS FR9312015 Etangs entre Istres et Fos situe a 800 m
D'un site classé ?	☐	☒	Site classe le plus proche : Saint Blaise et ses etangs situe a 700 m

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Suite aux resultats du suivi piezometrique de mai 2023 a avril 2024, des circulations perennes mais faiblement alimentees sont observees entre 40,3 et 51,9 m NGF (jusqu'a (jusqu'a 54.7 m NGF en fin de suivi). Les travaux de terrassements a l'amont n'intercepteront donc pas a priori ces circulations superficielles qui seront interceptees a l'aval sur une hauteur minimale de l'ordre de 3 m
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Les materiaux deblayés seront reutilisés au maximum sur site. Toutefois, au regard de la surface de terrassement, le projet est attendu comme excedentaire en materiaux. Estimation au stade AVP : Volume de terres evacuees : 26 776 m3 Nature des terres : inertes Volume de terre importee : 250 m3
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	AEP : raccorde au reseau communal. En adéquation avec les ressources disponibles Assainissement : les eaux usees de Port de Bouc sont traitees par la STEP de Martigues, dimensionnees pour 95 000 EH avec une charge maximale en entree de 83480 EH (utilisee a 88% de ses capacites)
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Des impacts residuels (apres mise en place des mesures de reduction) sont attendus sur plusieurs especes protegees. La surface de compensation mise a disposition par le maitre d'ouvrage dans le cadre du projet est de 4,5 ha (1,75 ha pour les especes affiliees aux milieux forestiers. 2,77 ha pour celles affiliees aux milieux ouverts).
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le projet est situe a 800 m de la ZPS Etangs entre Istres et Fos. Le dossier CNPN conclut ainsi : les especes ayant justifie la designation Natura 2000 sont principalement infeodees aux zones humides. La zone d'etude ne presente pas de caracteristiques favorables a ces oiseaux.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	La consommation d'espaces naturels est estimee a la surface du projet : 16450 m2
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☒	☐	Le terrain est soumis au risque industriel du site de Lavera pour le scenario toxique 7 km
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Risque sismique : 3/5 Risque feu de foret : alea faible Risque retrait et gonflement des argiles : 3/3
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	En phase travaux : déplacements et trafics communs (amenee et repli de petits engins de chantier, camions, personnel travaillant sur le chantier...) En phase exploitation : augmentation des déplacements et des trafics dans le secteur notamment aux heures de pointe et de debut des classes
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Le projet engendrera du bruit en phase travaux (terrassement, engins de chantier) et en phase exploitation (trafic lie a l'arrivee et au depart des eleves)
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Le site est situe Avenue de Provence classée en categorie 4 du point de vue acoustique
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Le projet engendrera de legeres vibrations en phase travaux : defrichement, terrassement
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le college sera eclaire conformement a la MR5 du dossier de derogation especes protegees et ponctuellement eclaire de nuit.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	En phase travaux le projet engendrera des rejets dans l'air propres aux chantiers : circulation d'engins ...
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Bassin versant 1 : rejets au sein du reseau pluvial communal Bassin versant 2 : rejets au sein d'un fosse communal (cf notice hydraulique)

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Les eaux usées générées par l'équipement sont rejetées dans le réseau communal par un raccordement en gravitaire.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	La projet engendrera la production de déchets inertes : bois issus du défrichement, déblais, gravats
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le patrimoine culturel et historique situé dans l'aire éloignée est important. Celle-ci comporte 15 immeubles protégés au titre des monuments historiques. La distance, la végétation et la topographie de la vallée font qu'aucune visibilité n'existe toutefois avec la zone d'étude. Le projet ne portera pas atteinte au patrimoine architectural, culturel et archéologique.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Si l'usage du sol de la zone d'étude sera modifié dans le cadre du projet (d'une pinède friche à une surface anthropisée), aucune modification des activités humaines n'est attendue au droit de la zone d'étude.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☒ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

- Incidences cumulées avec le projet de quartier résidentiel dans le secteur Les Arcades sur le trafic local
- Incidences cumulées avec le projet de la Raffinerie de Provence à Martigues et Châteauneuf-les-Martigues sur l'Heliantheme à feuille de Marum
- Incidences cumulées avec des projets comme le quartier Saint-Jean à moins de 1 km de la zone d'étude sur l'entomofaune, par exemple la Magicienne dentelée
- Incidences cumulées avec des projets comme ceux de « La Massuguière » à Istres et « Fenouillère » à Fos-sur-Mer sur l'avifaune (Petit-duc scops, Milan noir, Faucon hobereau, Tarier patre...)

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

24 espèces sont concernées par la démarche dérogatoire du dossier de dérogation aux espèces protégées déposée de manière parallèle au dossier d'examen au cas par cas : 1 espèce de flore, 1 espèce d'invertébré, 4 espèces de reptiles, 11 espèces d'oiseaux, 7 espèces de mammifères. Des mesures de compensation sont donc retenues dans le cadre du projet et précisées dans le dossier de dérogation réalisé par ECO-MED.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Milieu physique

Travaux : Bonnes pratiques de chantier, tri, stockage temporaire et évacuation des déblais non réutilisés vers des filières habilitées à les recevoir, analyse des terres, accompagnement par un BE géotechnique, mesures proposées dans l'étude géotechnique G2AVP

Exploitation : Canaliser le trafic piétonnier et des véhicules pour limiter le compactage du sol dans les zones sensibles, mettre en place des protocoles stricts pour la manipulation, le stockage et l'élimination des produits chimiques et des carburants

Eaux souterraines et superficielles

Travaux : Réalisation de tranchées drainantes, rabattement de nappe, interdiction de captage des eaux directement en fond de fouille, mesures proposées dans l'étude géotechnique G2AVP

Exploitation : création de bassins de rétention à l'est de l'emprise projet, séparation des eaux pluviales de toitures et de voiries, mise en place d'un réseau d'assainissement strictement séparatif, mesures proposées dans les études hydrauliques

Milieu naturel

Mesures de réduction, d'accompagnement et de suivi : réduction d'emprise amont, optimisation spatiale de l'emprise projet, strict respect des emprises et mise en défens des secteurs évités au sein de l'emprise, adaptation du calendrier des travaux à la phenologie des espèces à enjeu, prévention des risques de pollution, éclairage adapté aux chiroptères, abattage de moindre impact de l'arbre gîte potentiel, définition d'OLD alvéolaires en accord avec les enjeux

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte tenu des conclusions des différentes études menées :

Impacts résiduels environnementaux réduits et compensés dans le cadre du dossier de dérogation aux espèces protégées

Différentes études menées par différents bureaux d'études dans le cadre du projet avec état initiaux et mesures adaptées pour réduire et compenser les différents impacts sur l'environnement et les usages (bassin de rétention pour l'hydraulique, évacuation des terres vers des filières adaptées pour la géotechnique...)

Il apparaît que le projet de reconstruction du collège Paul Eluard à Port-de-Bouc ne présente pas d'impacts environnementaux résiduels significatifs nécessitant une évaluation

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom VOSKARIDES

Prénom ALKIS

Qualité du signataire Directeur de l'Architecture et de la Construction

À Marseille

Fait le 03-06-2025 /

Signature du (des) demandeur(s)